



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des cures thermales

Question écrite n° 29594

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du secteur d'activité des cures thermales. Ce secteur a été durement frappé par la crise du covid-19 et a dû fermer jusqu'à nouvel ordre toute activité. Cependant, il convient de ne pas totalement assimiler ce secteur à un secteur touristique classique. Le thermalisme peut être plus largement rattaché à un secteur lié à la santé, les stations thermales offrant des soins sur de nombreuses pathologies et ayant une vertu engendrant une diminution de la prise de médicaments et de soins paramédicaux. Aujourd'hui, ce secteur n'a aucune visibilité sur une éventuelle réouverture prochaine, ce qui engendre des difficultés tant pour les professionnels que pour les patients. Ce manque de visibilité est d'autant plus problématique que les réservations de cure se font d'une année sur l'autre pour les curistes. Ce secteur a besoin de clarté sur une possibilité de réouverture, tant pour les patients que pour les professionnels. Les budgets de la sécurité sociale étant en souffrance, il semble nécessaire de limiter le nombre de visites médicales pré et post cure. Une seule visite médicale devrait être nécessaire et de ce fait remboursable. Aussi, elle demande quelle visibilité le Gouvernement peut donner à ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29594

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3468

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)